

Commission de la Culture, de l'Éducation permanente,
des Relations internationales, des Affaires générales,
du Règlement et du Contrôle des communications des
membres du gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

4 FÉVRIER 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 4 FÉVRIER 2025 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Renouvellement des commissions d'avis dans le secteur culturel».....	4
1.2	Question de Mme Caroline Desalle, intitulée «Renouvellement des commissions d'avis»	4
1.3	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Recours dans le domaine des arts vivants»	7
1.4	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Renforcement des politiques d'accessibilité de la culture».....	9
1.5	Question de M. Guillaume Soupert, intitulée «Situation financière préoccupante de Septem à Saint-Ghislain».....	11
1.6	Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Projets et perspectives de la Médiathèque nouvelle».....	13
1.7	Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Langue française et égalité de genre: quelles perspectives pour l'écriture inclusive?»	15
1.8	Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Représentation de la ministre à la journée “culture-école” du 9 octobre et collaborations des secteurs de l'enseignement obligatoire et de la culture dans le cadre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) à la suite de la Conférence mondiale sur l'éducation culturelle et artistique»	18
1.9	Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Opération “La Fureur de lire” et nécessité d'intéresser la jeunesse à la lecture»	21
1.10	Question de Mme Caroline Desalle, intitulée «Lancement du “prêt trésorerie production audiovisuelle”».....	23
1.11	Question de Mme Caroline Desalle, intitulée «Fréquentation des bibliothèques publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles»	25
1.12	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Subventions aux infrastructures culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles»	27
1.13	Question de Mme Eliane Tillieux, intitulée «Bibliothèque numérique et archives vidéoludiques».....	30

- 1.14 Question de M. Jean-Jacques Cloquet, intitulée «Accord bilatéral entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Viêt Nam»31
- 1.15 Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Condamnation à mort de Jean-Jacques Wondo»34
- 1.16 Question de M. Jean-Jacques Cloquet, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles face au conflit meurtrier à Goma en République démocratique du Congo (RDC)»35
- 1.17 Question de Mme Eliane Tillieux, intitulée «Rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) comme outil diplomatique dans la gestion de crise»38
- 1.18 Question de M. Bruno Lefebvre, intitulée «Problématique du permis de travail des enseignants»40

Présidence de M. Bruno Lefebvre, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h55.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Renouvellement des commissions d'avis dans le secteur culturel»

1.2 Question de Mme Caroline Desalle, intitulée «Renouvellement des commissions d'avis»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Fadila Laanan (PS). – Le 23 janvier dernier, la presse a évoqué le processus en cours de renouvellement des commissions d'avis dans le secteur culturel: dans les prochaines semaines, il faudra en effet trouver 718 personnes répondant aux critères du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance culturelle»).

Ce n'est pas une mince affaire de trouver les candidats adéquats et, pourtant, la réussite de cette opération est doublement cruciale: d'une part, pour alimenter les réflexions du gouvernement sur les politiques culturelles et, d'autre part, pour garantir l'impartialité et la qualité des choix posés dans l'octroi des aides publiques.

Outre les séances d'information prévues par l'Administration générale de la culture (AGC), Madame la Ministre-Présidente, quelles sont les modalités spécifiques de communication pour faire circuler les appels à candidatures le plus largement possible auprès de toutes les personnes qualifiées? D'autres dispositifs sont-ils prévus? Certaines commissions risquent d'avoir du mal à trouver tous les candidats ou à garantir la représentation équilibrée entre les genres.

Après le lancement des appels à candidatures, quel est le processus décisionnel dans le cadre de la procédure de désignation des membres des commissions d'avis? Lorsque le nombre de candidatures recevables est trop élevé, l'AGC vous formule-t-elle des propositions d'arbitrage? Le cas échéant, comptez-vous les suivre?

Enfin, je ne reviendrai pas une nouvelle fois sur la complexité et la charge de travail que représente ce système pour vos services et pour les membres des commissions. Afin d'objectiver ce problème, l'AGC a procédé à une évaluation de ce système à la demande de votre prédécesseure, Mme Linard. Il y a quelques mois,

vous avez indiqué à un de mes collègues que votre cabinet allait se saisir de ce rapport. J'imagine que c'est désormais chose faite. Dès lors, quelles conclusions en tirez-vous? Quand pensez-vous communiquer le rapport au Parlement?

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Tous les cinq ans désormais, il faut procéder au renouvellement des experts qui siègent dans les assemblées créées par le décret «Nouvelle gouvernance culturelle». Ces experts sont chargés d'examiner les demandes de subventions culturelles, ponctuelles ou structurelles, et siègent dans diverses commissions spécialisées. Ils donnent des avis sur l'attribution des subventions, la ministre statuant ensuite sur leur octroi. Les commissions d'avis comprennent des dizaines de membres par secteur, totalisant 718 experts.

En janvier 2025, pour la première fois, le processus de renouvellement de ces commissions a commencé sur la base de critères d'équilibre de genre, de diversité culturelle et d'expertise. L'appel à candidatures est accompagné de séances d'information pour expliquer les attentes et la charge de travail liées à la fonction.

Bien que le processus de renouvellement des commissions d'avis soit globalement bien accueilli, certaines commissions d'avis, comme celle des écritures et du livre, rencontrent des difficultés de recrutement. Aussi le Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des politiques linguistiques est l'un des conseils les plus compliqués à constituer, notamment pour atteindre l'équilibre des langues régionales.

Madame la Ministre-Présidente, le mécanisme est-il d'ores et déjà assez connu? Quelles actions convient-il de prévoir pour renforcer l'attractivité de ces commissions en garantissant une diversité de profils? Quelles mesures sont-elles prises, dans le processus de sélection des experts, pour garantir la nécessaire objectivité des décisions?

L'évaluation quinquennale de la gouvernance culturelle, réalisée en 2024, devrait prochainement être présentée au Parlement. En attendant, pourriez-vous partager les principales conclusions et recommandations de ce rapport? En quoi ces éléments guideront-ils l'évolution du système de gouvernance culturelle dans les prochaines années?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le renouvellement des commissions d'avis dans le secteur culturel constitue en effet un moment clé de notre gouvernance.

Cet appel à candidatures est important. Non seulement il s'agit d'un exercice démocratique qui permet de garantir une pluralité d'expertises et d'horizons, mais il s'agit aussi d'un défi fondamental pour assurer la qualité et l'impartialité des décisions relatives au soutien à la culture.

En ce qui concerne cet appel, tout est mis en œuvre pour garantir une diffusion la plus large possible de l'information. L'annonce est publiée sur le site www.culture.be et elle est clairement mise en avant sur la page d'accueil. Il existe également une large communication sur les réseaux sociaux. Je vous engage d'ailleurs à vous faire le relais des publications diffusées en ligne, Mesdames les Députées.

Tous les services de l'AGC sont mobilisés, non seulement par le biais des séances d'information, mais aussi par des envois à leurs répertoires de courriels, comprenant l'ensemble des opérateurs soutenus. De surcroît, une communication orale sera adressée aux professionnels du secteur. Par ailleurs, depuis plusieurs semaines, je ne manque jamais d'en parler partout où je me rends: je lance à chaque fois un appel aux candidats.

Si certaines commissions rencontrent des difficultés à recruter les candidats adéquats, un appel complémentaire pourrait être envisagé pour combler les manques.

La procédure de sélection des experts suit un cadre bien défini à la fois par le décret «Nouvelle gouvernance culturelle» et par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2019 portant exécution du décret «Nouvelle gouvernance culturelle».

D'abord, les candidatures doivent être envoyées à l'AGC dans un délai de 60 jours après publication de l'appel à candidatures, soit jusqu'au 6 mars 2025. L'AGC accuse réception des dossiers et procède à une comparaison des titres et mérites des candidats. Ensuite, les fédérations professionnelles reconnues sont consultées et disposent d'un délai pour évaluer la pertinence et l'équilibre des profils proposés. Enfin, l'AGC transmet une liste motivée au cabinet et la ministre de la Culture statue sur la composition définitive des commissions d'avis dans un délai de 15 jours. Ce processus garantit la transparence et l'objectivité, en combinant expertise administrative, consultation sectorielle et décision politique éclairée.

Sur l'évaluation quinquennale de la gouvernance culturelle, les chambres et le Conseil supérieur de la culture (CSC) ont finalisé leur rapport en avril 2024. Ce travail a permis d'identifier des axes d'amélioration, notamment pour la charge de travail des commissions, la diversité des profils, l'efficacité des processus décisionnels et les conflits d'intérêts. À partir de ces recommandations, l'AGC poursuit l'analyse avec le concours des commissions. Ce rapport sera prochainement présenté à ce Parlement.

Dans un second temps, sur la base de cette évaluation, mon cabinet travaillera sur des propositions concrètes d'ajustement du décret «Nouvelle gouvernance culturelle». Entre-temps, nous restons mobilisés pour garantir une gouvernance culturelle dynamique, inclusive et à la hauteur des attentes du secteur. Ce chantier nous occupera dans les semaines à venir.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, il reste un mois pour trouver les perles rares. J’espère qu’il sera possible de combler tous les manques dans les commissions d’avis. Certaines d’entre elles sont populaires, d’autres non. Parfois, les experts s’orientent vers certaines commissions, car cela leur donne un droit de regard, notamment sur la constitution des programmes.

Vous avez rappelé la procédure, qui comprend l’intervention de l’AGC, la concertation avec les secteurs et la décision politique. Il est trop tôt pour savoir si vous allez, le cas échéant, suivre les propositions faites par l’AGC après les concertations avec les secteurs. Je reviendrai sans doute sur ce sujet après le 6 mars, quand vous aurez pris votre décision politique.

Je serai également très attentive à l’évaluation du dispositif pour voir si, le cas échéant, il convient de le réviser.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Il me paraissait en effet important de vous adresser cette question orale, Madame la Ministre-Présidente, compte tenu des informations qui me reviennent du terrain. Vos propos font état d’une plus grande ouverture et d’une plus grande transparence: ces éléments me rassurent et rassureront les acteurs de terrain.

Je vous félicite pour les efforts de prospection et de communication pour attirer de nouveaux profils et talents culturels. Je salue d’ores et déjà l’enthousiasme des futurs membres inscrits dans ces commissions d’avis. Je serai au rendez-vous lors de la présentation de l’évaluation quinquennale du décret «Nouvelle gouvernance culturelle».

1.3 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Recours dans le domaine des arts vivants»

Mme Fadila Laanan (PS). – À l’issue du dernier exercice de renouvellement des conventions et des contrats-programmes durant la précédente législature, plusieurs recours internes ont été introduits auprès de la toute nouvelle Chambre de recours instituée auprès des services de l’administration. Le journal «*Le Soir*» rapporte qu’un total de trente-six recours ont été introduits et qu’environ un tiers des opérateurs ont été déboutés – quatre recours ont notamment été jugés irrecevables. Après un examen minutieux des décisions et de leurs motivations, la Commission des arts vivants aurait jugé que seuls onze dossiers étaient à la fois recevables et fondés.

Au vu des délais de traitement des dossiers par la Commission des arts vivants, vous avez dû, Madame la Ministre-Présidente, finaliser le processus d’arbitrage de ces recours. Six opérateurs auraient été repêchés, ce qui signifie – corrigez-moi si je me trompe – que vous n’avez pas suivi l’avis de l’instance de recours pour cinq dossiers.

Quels sont les dossiers concernés et quels sont les motifs qui vous ont poussée à vous écarter de l'avis de la Commission des arts vivants? Avez-vous analysé le risque de recours externes? Certains opérateurs ont-ils déjà manifesté l'intention d'engager de telles actions? Des marges budgétaires sont-elles prévues pour assumer ce risque?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je me suis déjà exprimée à plusieurs reprises sur ces recours, notamment lors des débats sur le budget. Ma réponse sera courte, mais néanmoins précise.

Sur les trente-six dossiers soumis à la Chambre de recours, cette dernière a estimé, après examen, que vingt-cinq demandes étaient non fondées, sans objet ou irrecevables. Elle a estimé que les onze recours restants étaient fondés. Les dossiers correspondants ont été envoyés aux commissions d'avis, conformément aux prescriptions légales. La composition des sessions devait respecter la règle selon laquelle 50 % des experts ne devaient pas avoir participé au premier examen des dossiers.

Contrairement à vos dires, Madame la Députée, et dans le respect du principe de bonne gouvernance auquel nous nous engageons, j'ai suivi en confiance les recommandations de la Commission des arts vivants et de la Commission transversale de la culture (CTC). Les sessions compétentes des commissions d'avis ont rendu des avis négatifs sur cinq demandes, à savoir celles d'Astragales, de Roulotte Verte et Cie, de la revue «*Études théâtrales*» de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), de *Schieve* Compagnie et d'Eroïca Productions ASBL.

Les commissions ont rendu des avis positifs sur six autres demandes. Ces avis ont validé les montants déjà attribués à deux opérateurs: Lezarts urbains et la Maison du conte et de la littérature du Brabant wallon. Les membres des sessions ont aussi proposé d'augmenter les financements de deux opérateurs – PAN! la Compagnie ASBL et la compagnie *Pop-Up* – et de conclure un contrat avec deux opérateurs qui n'avaient pas été retenus initialement. Ainsi, *Freestyle Lab* bénéficiera d'une subvention de 95 000 euros pendant cinq ans et Seven Arts d'une subvention de 30 000 euros pendant trois ans.

Quatre opérateurs non retenus ont introduit un recours auprès du Conseil d'État: Astragales, Eroïca Productions, la Compagnie Mossoux-Bonté et le festival Namur en mai. Ces contentieux étant en cours, je ne m'étendrai pas sur le sujet. Néanmoins, je constate que le nombre de contentieux reste marginal, compte tenu du fait que 606 ont été introduits au total dans le cadre de la conclusion des conventions et contrats-programmes dans le domaine des arts vivants,

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre réponse très précise avec les différents chiffres et le nom des opérateurs

concernés. Ai-je bien compris: un seul sur les cinq n'a pas introduit de recours au Conseil d'État?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Il ne s'agit pas exactement des mêmes opérateurs, car le festival Namur en mai ne figure pas dans les avis négatifs des recours.

Mme Fadila Laanan (PS). – Merci pour cette précision, Madame la Ministre-Présidente. Je comprends que vous soyez prudente et que vous ne souhaitiez pas vous exprimer sur les recours pour le moment.

1.4 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Renforcement des politiques d'accessibilité de la culture»

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, en tout début de législature, je vous ai interrogée sur vos intentions politiques quant à l'amélioration de l'accessibilité de la culture. Je ne fais pas référence ici à l'éducation culturelle et artistique des enfants et des jeunes, qui est devenue un champ à part entière et qui mérite un débat spécifique. Je souhaite vous entendre sur toutes les autres politiques d'accessibilité qui relèvent de vos compétences. Ces politiques sont essentielles pour garantir que chaque citoyen puisse fréquenter les lieux culturels sans faire de sacrifice financier et pour faire en sorte que ces lieux culturels aillent eux-mêmes à la rencontre des publics qui s'en sentent les plus éloignés. Ces politiques peuvent porter sur le coût de l'accès à la culture comme sur l'accompagnement des publics et la médiation culturelle.

Avez-vous la volonté de maintenir, voire de renforcer des initiatives telles que la gratuité muséale en Fédération Wallonie-Bruxelles? En va-t-il de même pour le soutien aux projets permettant à des publics fragilisés d'accéder à des activités culturelles à prix modique? Dans un contexte où les opérateurs culturels sont soumis à une série d'augmentations de coûts que les indexations ne suffisent pas toujours à compenser, avez-vous entamé une réflexion sur l'évolution des politiques tarifaires au-delà des dispositions génériques reprises dans les conventions et contrats-programmes?

Disposez-vous d'une grille d'analyse qui permettrait d'objectiver, en fonction des domaines, que les tarifs pratiqués restent adaptés à un objectif d'accessibilité? Pour ce qui est de la médiation culturelle et d'accompagnement des publics, disposez-vous d'un inventaire des bonnes pratiques mises en œuvre dans les institutions culturelles? Comment comptez-vous encourager leur développement et l'innovation à ce sujet? Avez-vous l'intention d'amplifier le soutien à tous les opérateurs qui développent des projets spécifiques dans ce domaine?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Loin de se limiter à la dimension financière, l'accès à la culture passe

aussi par une démarche éducative et un travail de médiation pour aller à la rencontre des publics qui en sont éloignés. L'accessibilité culturelle est un engagement fort, inscrit dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Elle doit être pensée de manière transversale, irriguer l'ensemble des politiques culturelles et s'adapter aux évolutions de notre société.

Je rappelle l'importance des financements publics alloués au soutien à la création et à la diffusion. Cette aide structurelle permet aux opérateurs d'appliquer des prix accessibles au public. Nous pouvons être fiers du modèle développé par la Fédération Wallonie-Bruxelles jusqu'à présent, qui est un exemple envié dans d'autres pays. Cela dit, je suis consciente des pressions budgétaires qui pèsent sur les opérateurs et des conséquences que cela peut avoir sur leur capacité à maintenir une offre abordable. Dans le contexte budgétaire actuel, ma priorité sera d'assurer la pérennité des dispositifs existants afin d'éviter toute régression dans le domaine de l'accessibilité.

De superbes initiatives existent déjà dans tous les secteurs; nous comptons bien les poursuivre et les renforcer. Miser sur le partage de bonnes pratiques est essentiel, car cela contribue au développement de logiques de mutualisation et de coopération auxquelles je crois, plus encore dans un contexte budgétaire où il faut faire mieux avec les mêmes moyens, voire avec moins.

Au sujet de la gratuité muséale, je citerai les actions menées par l'ASBL Article 27. Fortement soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette dernière réalise un travail remarquable pour permettre au public précarisé d'accéder à des événements culturels à prix réduit.

À ce jour, je ne dispose pas d'un inventaire global des initiatives existantes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, des efforts considérables sont déjà réalisés. Je pense notamment aux dispositifs existant dans les centres culturels et les musées, qui intègrent des actions de médiation; aux formations soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais du Service des enjeux culturels transversaux, des fédérations professionnelles et d'autres acteurs spécialisés; au secteur de l'éducation permanente, qui joue un rôle fondamental dans la défense des droits culturels et l'implication des publics.

Si de nombreuses actions ont été menées, nous devons encore améliorer le partage des bonnes pratiques. Je suis favorable à l'idée de créer une grille d'analyse des politiques tarifaires, afin d'objectiver leur adéquation avec nos objectifs d'accessibilité. De même, réaliser un inventaire des bonnes pratiques développées par l'ensemble du secteur permettrait d'identifier ce qui fonctionne le mieux et de le diffuser largement. Des études ont déjà été menées à plus petite échelle, notamment dans le secteur muséal ou par le biais de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC). Il sera donc pertinent d'élargir cette approche.

Enfin, l'accessibilité culturelle doit aussi prendre en considération les réalités territoriales. L'idée n'est pas uniquement d'ouvrir les portes des institutions; il faut aussi aller vers les publics qui en sont éloignés et donc, le cas échéant, répondre aux questions de mobilité. L'accessibilité culturelle est un défi complexe, qui me tient à cœur. Le travail ne manque pas et ma priorité, à ce jour, est de consolider l'existant, d'encourager le partage des bonnes pratiques et d'explorer de nouveaux outils pour mieux structurer nos actions.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous dites que la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient des acteurs culturels dans le cadre de la création, de la production et de la diffusion; que la pérennité des moyens financiers octroyés est évidemment synonyme d'accessibilité, notamment à travers les contrats-programmes; que, grâce à cette stabilité financière, les opérateurs peuvent accueillir les différents publics, en ce compris ceux qui sont les plus éloignés de la culture, notamment grâce à des grilles tarifaires rendant la culture accessible à tout un chacun; que vous travaillez avec des opérateurs tels que l'ASBL Article 27.

Sur ce dernier point, comptez-vous refinancer ce partenaire essentiel dans l'accessibilité à la culture? Cette ASBL permet en effet à des personnes précarisées d'obtenir des places à des tarifs exceptionnels. De son côté, la Commission communautaire française (COCOF) a largement financé cet opérateur durant la précédente législature. Les publics ont besoin de dispositifs de ce genre, plus encore compte tenu des catastrophes sociales que nous promet le nouveau gouvernement fédéral! À l'avenir, je suis persuadée que nous aurons encore plus besoin de culture, car c'est elle qui nous permettra de repenser un monde d'hommes très étriqué.

Vous allez devoir donner une très grosse priorité à l'accessibilité de la culture. C'est ainsi que vous éviterez à bien des citoyens de sombrer dans des problèmes de santé mentale. Je connais votre engagement; ce n'est pas vous que je vise personnellement. Je vous demande de travailler d'arrache-pied pour prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue de garantir l'accès à la culture à l'ensemble des citoyens. La culture représente une réelle bouffée d'air pour nous tous.

1.5 Question de M. Guillaume Soupert, intitulée «Situation financière préoccupante de Septem à Saint-Ghislain»

M. Guillaume Soupert (MR). – Madame la Ministre-Présidente, le dossier que je voudrais évoquer a été commenté dans la presse. Toutefois, il convient d'être attentif vis-à-vis des éléments rapportés; ces derniers doivent être estimés en fonction de l'interlocuteur qui s'est adressé à la presse.

Manifestement, le centre culturel de Saint-Ghislain, rebaptisé Septem voici quelques années, connaîtrait des difficultés de gouvernance. Visiblement, ce lieu accumulerait des dettes – proches de 300 000 euros –, incluant des sommes dues

au CPAS, aux artistes, aux fournisseurs, au personnel et aux services de la TVA. En 2022, les comptes étaient pourtant dans le vert, mais la situation a empiré ces deux dernières années. Les autorités communales s'inquiètent à juste titre de l'ampleur de cette dette et du manque d'information sur la gestion financière.

Par ailleurs, il semblerait qu'un processus de validation du contrat-programme de Septem soit en cours et que ce dernier attendrait le feu vert de vos services. Je crois que ce contrat-programme est parvenu au ministère avant votre entrée en fonction, Madame la Ministre-Présidente. Visiblement, à ce jour, il n'est pas encore validé et, par conséquent, la ville de Saint-Ghislain déclare ne pas pouvoir libérer des subventions communales. Cette situation bloque le fonctionnement de Septem.

Que pensez-vous de la situation financière de Septem? Comment garantissez-vous que les responsables des centres culturels de notre Fédération agissent dans les règles de bonne gestion afin d'éviter des situations similaires?

La ville de Saint-Ghislain vous a adressé un courrier concernant la validation du contrat-programme de Septem. Avez-vous reçu ce courrier? Où en est le processus de validation du contrat-programme? Avez-vous tous les éléments en votre possession pour prendre une décision à l'égard de l'avenir de Septem?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – La situation financière de Septem suscite effectivement des préoccupations. Alertés par les responsables de ce centre culturel le 8 janvier 2025, l'Administration générale de la culture (AGC) et mon cabinet ont immédiatement pris la mesure de la situation somme toute surprenante. En effet, les derniers bilans, transmis le 30 juin 2024 à l'AGC, ne laissaient présager aucune difficulté financière à court terme étant donné que l'importante perte de l'exercice était compensée par d'importants bénéfices reportés des années précédentes.

Le Service général de l'inspection de la culture (SGIC) a récemment rencontré les responsables du centre culturel et a entamé une analyse financière des comptes de l'association portant sur les années 2021 à 2024, et ce, afin de vérifier l'état des créances et le tableau exhaustif des dettes. Dans ce cadre, le SGIC a sollicité des informations complémentaires auprès de l'association et de la commune, informations qu'elle devrait recevoir dans les prochains jours. À ce jour, j'insiste pour que personne ne tire de conclusions prématurées sur les causes de cette dégradation financière.

La gestion des centres culturels repose sur des règles claires et rigoureuses. Ces derniers ont un devoir d'information et d'invitation des observateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles à toutes les réunions de leurs instances. Chaque année, les comptes et budgets sont transmis avec leurs commentaires et les rapports des vérificateurs ou réviseurs des comptes. Après validation par l'assemblée générale

des centres culturels, où siègent des représentants des autorités publiques issus des communes et des provinces, ainsi que d'autres acteurs privés, ces documents font ensuite l'objet d'une analyse approfondie par les services de l'AGC.

En ce qui concerne la validation du contrat-programme de Septem, j'ai bien reçu, le 15 janvier 2025, le courrier de la ville de Saint-Ghislain dans lequel il m'est demandé de confirmer la réponse donnée par les services de l'AGC concernant l'allongement ou non d'un avenant signé en 2023 dans l'attente d'une décision de renouvellement de reconnaissance. La période de reconnaissance actuelle du centre culturel courrait jusqu'au 31 décembre 2024 dans le cadre de son contrat-programme, prolongé grâce à un avenant, pour lutter contre les effets de la Covid-19 sur le secteur culturel.

Je confirme que cet acte administratif liant les parties entre elles court jusqu'à la prise d'effet du contrat-programme suivant ou jusqu'à la notification de la fin de la reconnaissance, comme en témoigne l'avance du Fonds Écureuil accordée à ce centre culturel. Les décisions concernant le dernier cycle de reconnaissance des centres culturels couvrant la période 2025-2029 viennent tout juste d'être prises, incluant le centre culturel de Saint-Ghislain. Les arrêtés ministériels et les courriers de notification seront envoyés aux centres culturels dans les prochains jours. L'annonce des décisions étant imminente, la commune sera rapidement fixée sur les engagements budgétaires à prévoir. Mon cabinet suit cette question avec la plus grande attention.

M. Guillaume Soupert (MR). – Madame la Ministre-Présidente, il est rassurant de constater que vous et votre cabinet avez pris les choses en main. Lorsqu'on prête attention aux différentes déclarations, il y a de quoi s'inquiéter. Des courriers ont été envoyés les 8 et 15 janvier. Cela montre que les autorités communales de Saint-Ghislain tentent de tirer les choses au clair.

Je suis ravi d'entendre que Septem va prochainement obtenir des réponses concernant le nouveau contrat-programme 2025-2029. J'espère que la situation s'apaisera, notamment pour les acteurs du secteur culturel, pour les artistes et pour les employés qui sont inquiets après avoir pris connaissance des différentes discussions au sujet de Septem.

1.6 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Projets et perspectives de la Médiathèque nouvelle»

Mme Isabella Greco (PS). – Au cours de la précédente législature, l'ASBL Point-Culture a connu d'importantes difficultés financières, entraînant un recentrage sur certaines de ses missions et l'abandon de plusieurs de ses antennes. Cette restructuration, avec un plan social douloureux, ne s'est pas faite sans mal pour le personnel et a aussi semé le doute sur la capacité de l'ASBL à continuer de répondre aux attentes du public et de ses nombreux partenaires.

Ces dernières semaines, une nouvelle dynamique a permis à l'ASBL de sortir la tête de l'eau. La structure s'est dotée d'un nouveau nom, la Médiathèque nouvelle, et de nouvelles missions. Outre ses missions de prêt, elle propose désormais aussi – je m'en réjouis – un service de médiation culturelle.

Madame la Ministre-Présidente, quel est le montant de la subvention accordée à la Médiathèque nouvelle et quelle est la durée de l'engagement pris? L'évolution des activités de la structure est-elle en phase avec les missions qui lui sont confiées? Quelle part prendra le service de médiation dans le travail de l'ASBL? Des balises sont-elles fixées pour garantir l'accessibilité des supports? Le nouveau modèle financier vous apparaît-il viable et laisse-t-il espérer une stabilisation du projet?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Des représentants de mon cabinet ont assisté au lancement de la Médiathèque nouvelle, ex-PointCulture, il y a une dizaine de jours.

En 2022, cet opérateur a signé un nouveau contrat-programme qui arrivera à échéance en 2026. Le but était de recentrer ses missions autour de son expertise spécifique, avec une priorité donnée à la médiation culturelle et à la mise en valeur du son et de l'image.

Le budget alloué à la Médiathèque nouvelle est donc adapté, passant de 6 millions d'euros à 3 millions d'euros. Ce soutien accompagne une transformation profonde de son modèle économique. Le plan financier pour la période 2024-2026 présente un léger déficit chaque année. Cette situation est notamment due à l'augmentation des coûts de personnel, liée entre autres à l'indexation des salaires.

Le nouveau projet se structure autour de trois missions principales: la tenue d'une collection de médias et d'une base de données axées sur des artistes et des productions de la Fédération Wallonie-Bruxelles; la poursuite d'objectifs de conservation, mais aussi et surtout de diffusion et de médiation, ainsi qu'un rôle d'appui aux opérateurs culturels comme les bibliothèques publiques, les centres culturels et les associations de la Fédération, ce qui se traduit par des animations sur place ou le partage de supports pédagogiques; une fonction de centre de ressources en éducation aux médias, orienté vers les publics scolaires et le tout public, en partenariat avec les opérateurs culturels et associatifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le prêt de médias a triplé entre 2022 et 2023. La collaboration avec les bibliothèques s'est renforcée. Il reste de nombreux défis à relever. Les projections financières montrent une fragilité à moyen terme, avec une dégradation de la trésorerie attendue en 2027. Des comités d'accompagnement réguliers permettent d'évaluer l'évolution du projet. La dernière réunion de décembre 2024 a permis

d'analyser l'impact de la restructuration et de préparer l'évaluation finale du contrat-programme.

La Médiathèque nouvelle s'inscrit donc dans les missions redéfinies par la Fédération, mais son équilibre financier reste à surveiller. Nous demeurons évidemment attentifs et prendrons en considération l'évaluation et le rapport du Service général de l'inspection de la culture (SGIC).

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je suis heureuse d'entendre les éléments positifs relatifs à cette nouvelle mission.

Je serai attentive à tout ce qui concerne le financement, qui constitue un défi important, et les nouvelles missions de l'ASBL pour que son rôle d'accès à la culture soit renforcé. J'espère que ce nouveau modèle permettra une stabilité pour l'association et surtout pour son personnel.

1.7 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Langue française et égalité de genre: quelles perspectives pour l'écriture inclusive?»

Mme Isabella Greco (PS). – La Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le décret du 14 octobre 2021 relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles (décret «Féminisation»).

C'est une avancée indéniable, qui fut accueillie très favorablement au niveau local, notamment à Charleroi. À la suite de l'adoption du décret, la commune, où j'officialiais, a pris le travail à bras-le-corps et a adopté une communication non sexiste dans ses communiqués de presse et ses courriers, dans les rapports du conseil communal et sur le site de la ville. Nous avons agi de manière transversale et tout le monde s'est engagé dans cette démarche, car elle s'inscrivait dans un projet progressiste. Les réfractaires – il y en a toujours – ont fini par s'habituer. L'œil s'adapte.

Pourtant, alors que cette avancée progressiste a montré toute son importance, la nouvelle majorité MR-Les Engagés, tant en Région wallonne qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, a clairement pris position aujourd'hui contre le point médian, en arguant que cette nouvelle manière de communiquer complexifiait la lecture pour les malvoyants, les dyslexiques ou les personnes qui apprennent le français, compliquait l'accès à l'information pour les administrations, alourdissait inutilement les débats et perturbait l'apprentissage du français.

Ce revirement me blesse profondément. Lorsqu'on veut rendre visibles les femmes dans les discours et faire battre en retraite la supériorité grammaticale systématique du masculin, on se voit rétorquer que cela implique trop de complexité, de lourdeur et de perturbations.

Certes, je comprends que cette décision ait pour but de simplifier et de rendre la langue plus accessible. Cependant, je ne peux m'empêcher de m'interroger: n'existait-il pas d'autres alternatives? Avons-nous exploré toutes les pistes? N'existait-il pas un compromis entre la lisibilité de l'information et l'égalité dans la représentation des genres? C'est dans cette optique que le décret «Féminisation» a été adopté durant la législature précédente. L'écriture inclusive ne se limite pas au point médian. C'est un projet plus vaste, car ce qui ne se nomme pas n'existe pas.

Ce mouvement vise à lutter contre l'invisibilité des femmes. Il est peut-être symbolique, mais il a toute son importance. Il est le point de départ d'un langage plus juste et, par conséquent, d'une société plus juste. Madame la Ministre-Présidente, n'est-il pas de notre devoir de faire en sorte que la langue utilisée dans nos institutions reflète les valeurs d'égalité et de respect que nous défendons? Vous serez certainement d'accord avec moi, car le logo de votre parti utilise le point médian et recourt abondamment, sur son site, à un langage non sexiste. Votre parti n'aurait certainement pas choisi ce type de communication s'il n'était pas efficace et compréhensible. Vous conviendrez qu'il y a là une contradiction qui mérite réflexion. Pourquoi utiliser un symbole prônant l'inclusion dans votre identité visuelle et refuser de l'appliquer dans les textes officiels? Utiliser un langage, c'est une manière d'afficher sa volonté de progresser, de s'ouvrir, de changer le monde. Or, maintenant que votre parti est au pouvoir, il ne lui reste rien de cette volonté.

Ce débat doit nous pousser à aller plus loin sur la place du genre dans la langue et dans la société. La Direction de la langue française avait entamé un travail formidable dans ce domaine, notamment à travers la rédaction du guide intitulé *«Inclure sans exclure: les bonnes pratiques de rédaction inclusive»*.

Ce travail est-il voué à être jeté à la poubelle? Ou va-t-il au contraire se poursuivre avec l'administration et les instances d'avis compétentes? Dans l'affirmative, des collaborations sont-elles envisageables avec votre collègue Valérie Glatigny? Cette dernière a semblé jusqu'ici déterminée à jeter le bébé avec l'eau du bain sans la moindre nuance, alors que personne n'a jamais demandé qu'on enseigne le point médian en primaire, comme elle l'a affirmé.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, l'obligation d'usage du point médian n'est ni inscrite dans le décret «Féminisation» ni dans son arrêté d'exécution. Son emploi est toutefois toléré dans certains contextes écrits, comme lorsque l'espace impose une abréviation – conformément à l'article 2.2 du décret – ou lorsque la forme féminine se distingue de la forme masculine par un «e» final – en vertu du point 2.6 de l'annexe n° 2 de l'arrêté précité.

L'utilisation du point médian dans l'identité visuelle de mon parti s'inscrit donc dans la même logique que celle du cadre légal. Elle peut être appliquée dans les textes officiels, dans les situations et les conditions que je viens de citer. Vous

n'ignorez également pas mon attention pour les publics fragilisés. Ainsi, je suis sensible au fait que l'utilisation du point médian puisse complexifier la lecture, notamment pour les personnes malvoyantes, dyslexiques ou en apprentissage du français. Je pense aussi aux enfants de l'enseignement primaire qui sont en plein apprentissage de la lecture. L'usage du point médian ne figure pas dans les référentiels et je ne suis pas favorable à sa systématisation.

Cela n'implique pas pour autant un rejet total de l'écriture inclusive. Il existe de nombreuses alternatives qui permettent de valoriser l'égalité de genre dans la langue, sans nuire à la lisibilité. Le décret et l'arrêté proposent plusieurs alternatives de nature à garantir une communication non discriminatoire et inclusive, notamment la féminisation des noms de métiers, l'utilisation de formules doubles juxtaposant le masculin et le féminin, le recours aux termes épiciènes, collectifs ou invariables en genre, et aussi l'emploi de la voix passive ou de la forme masculine à valeur générique, à condition que le contexte rende clairement visible la mixité des personnes concernées et qu'il n'y ait ni ambiguïté ni invisibilisation du genre.

Au-delà de ces aspects légaux et pratiques, de nombreuses initiatives sont prises pour sensibiliser aux inégalités de genre dans la langue. Je pense au guide «*Quand dire, c'est inclure*», publié par le Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des politiques linguistiques et la Direction de la langue française, qui formule des recommandations pour une communication officielle plus inclusive. Ce guide contient également des encadrés pédagogiques appelés «*Matière à réflexion*» qui résument les débats en cours sur certaines questions linguistiques qui ne sont pas encore tranchées par le décret et l'arrêté précités.

Cet outil est gratuit et largement diffusé auprès des mandataires politiques, des administrations et du grand public en Belgique et au sein de l'espace francophone. Il est également téléchargeable sur le site du Service général des lettres et du livre (SGLL) qui pilote ces actions de sensibilisation.

Ainsi, nous avons aujourd'hui un cadre légal clair et des outils complets pour promouvoir une communication inclusive. Mon objectif est de continuer à encourager une approche équilibrée et pragmatique qui respecte à la fois la lisibilité, l'égalité et les recommandations légales en vigueur.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, il existe effectivement des alternatives et nous devons à tout prix les explorer. Au début de notre réunion de commission, nous avons désigné Mme Goffinet comme rapporteur, et non comme rapporteuse. C'était indiqué tel quel sur l'écran de vote. Cela me pose un réel problème. Notre commission n'est pas composée uniquement d'hommes. Je n'attaque personne en disant cela. Si cette formulation convient à certains, c'est très bien, mais, à moi, elle ne me convient pas.

Lors de la dernière séance plénière, notre collègue M. Van Goidsenhoven a cité les propos suivants d'Albert Camus: «Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde.» De simples changements de forme ont un réel impact et ne font pas que complexifier, alourdir et perturber la langue. Notre langue façonne notre façon de voir le monde et les individus qui le composent.

L'inclusivité linguistique n'est qu'un premier pas vers la déconstruction des stéréotypes sexistes. Les mentalités doivent évoluer. Pour cela, il convient d'entreprendre des démarches de sensibilisation adressées à tous les publics, dans les écoles, les administrations ou les entreprises.

Ce sujet me tient vraiment à cœur. Cela fait six ans que je me bats avec l'administration de Charleroi sur ce sujet. J'ai réussi à faire changer tous les communiqués de presse, les ordres du jour du collège, etc. Maintenant que je siége au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je dois recommencer. On va se moquer de moi!

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, vous aurez remarqué que lorsqu'il a présenté au Parlement le décret portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur et de recherche, le ministre Dolimont a fait l'effort de féminiser toutes les fonctions. Modifier tous les textes existants représente un travail titanesque. Néanmoins, le gouvernement est attentif à l'inclusivité linguistique dans les textes qu'il dépose.

1.8 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Représentation de la ministre à la journée “culture-école” du 9 octobre et collaborations des secteurs de l'enseignement obligatoire et de la culture dans le cadre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) à la suite de la Conférence mondiale sur l'éducation culturelle et artistique»

M. Grégory Chintinne (MR). – Co-organisée par l'UNESCO et le gouvernement des Émirats arabes unis, la Conférence mondiale sur l'éducation culturelle et artistique s'est tenue du 13 au 15 février 2024 à Abou Dhabi. Son objectif était d'adopter le Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique.

Notre pays était représenté à cette conférence par le service de pilotage du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'UNESCO et les ministères flamands de l'Éducation et de la Culture. Ces services y ont présenté différentes pratiques expérimentées dans le cadre du PECA. L'UNESCO se réunissait pour la première fois depuis plus de quinze ans pour discuter d'éducation culturelle et artistique, avec l'ambition de construire des stratégies et des politiques intégrant la culture et les arts dans les systèmes éducatifs, et ce, en adéquation avec les attentes de nos sociétés actuelles.

L'éducation culturelle et artistique prône des valeurs fondamentales telles que l'ouverture d'esprit, la liberté d'expression et de création et la citoyenneté, tout en valorisant des compétences comme l'intelligence émotionnelle, le raisonnement critique et une connaissance des patrimoines. Notre pays s'est investi dans les négociations internationales visant la rédaction de ce Cadre de l'UNESCO. Notre Fédération Wallonie-Bruxelles doit, elle, valoriser son PECA obligatoire, qui est une particularité positive dans ses cursus scolaires.

Madame la Ministre-Présidente, lors de la réunion du 8 octobre 2024 de notre commission, vous avez indiqué que vous seriez représentée lors de la rencontre «Culture-école» organisée le 9 octobre 2024 par la Plateforme PECA de la Région de Bruxelles-Capitale. Cet événement se caractérise par des moments d'échange essentiels pour comprendre les réalités et les attentes des professionnels de la culture et de l'enseignement. Avez-vous analysé les contacts établis à l'occasion de cette rencontre? Comment les avez-vous intégrés à votre réflexion et à votre action?

Vous avez également souligné que vous alliez poursuivre les rencontres dans les semaines suivantes et que vous alliez multiplier les contacts avec l'Administration générale de la culture (AGC) et les acteurs de terrain pour «affiner les mécanismes du PECA». Des constats communs se sont-ils dégagés à l'issue de ces rencontres? Dans l'affirmative, quels sont-ils et quels sont leurs effets?

Le PECA tend à mettre en relation les secteurs de la culture et de l'enseignement afin que tous les élèves, de la première année de l'enseignement maternel à la dernière année de la scolarité obligatoire, participent à au moins deux activités culturelles par an. Le PECA ambitionne ainsi d'apporter une dimension culturelle à l'apprentissage scolaire. Afin de valoriser les artistes issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avez-vous pris contact avec la ministre de l'Éducation? Si oui, de quelle façon?

Le PECA est un parcours enrichi par des expériences vécues à la fois dans les classes et en dehors, en présence d'un enseignant ou d'un opérateur culturel. Un cours d'éducation culturelle et artistique (ECA) s'ajoute à ces expériences et s'inscrit dans les référentiels du tronc commun. Travaillez-vous à une reconnaissance des opérateurs culturels investis dans le PECA? Comment garantissez-vous la qualité de ces opérateurs?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mon cabinet était effectivement présent lors de la journée «Culture-école» du 9 octobre; ma cheffe de cabinet l'a d'ailleurs introduite. Ce fut l'occasion de rencontrer une centaine d'acteurs de la culture et de l'éducation, principalement des communes d'Anderlecht et de Molenbeek-Saint-Jean, et de mieux comprendre les réalités et les attentes des professionnels culturels et éducatifs. Lors de cette journée, les échanges furent longs et constructifs.

La matinée a été consacrée à la présentation du PECA et a été suivie d'une séance de questions et réponses. L'après-midi, les enseignantes et les enseignants ont participé à des ateliers interactifs leur permettant de découvrir les activités proposées aux élèves. Les participations de ce genre sont toujours très enrichissantes pour tous les acteurs impliqués. L'opérationnalisation du PECA a également été abordée lors de tables rondes, un format très pertinent pour échanger et approfondir nos réflexions communes.

L'objectif de cette journée, qui se décline également ailleurs sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est de consolider les liens entre acteurs scolaires et culturels, tout en favorisant un dialogue qui tienne compte des réalités de chacun. Les échanges de pratiques et les présentations de projets sont des outils précieux pour approfondir ces rencontres.

Pour croiser les analyses, les services de l'administration sont non seulement présents, mais aussi co-auteurs avec les référents scolaires. Ils sont donc au cœur du processus, prêts à tirer les enseignements et à mettre en œuvre les ajustements pour mieux répondre aux spécificités de chacun.

Nous observons tout d'abord que cette logique d'accompagnement de proximité entre les services de l'administration et les référents scolaires porte ses fruits. La présence d'un agent du Service général de l'action territoriale (SGAT) à chaque rencontre a un impact positif, notamment dans l'appropriation de leurs missions. Ensuite, le service de pilotage du PECA, qui copréside les plateformes territoriales, fait remonter les préoccupations des acteurs culturels et scolaires en temps réel. Ce suivi arrive ensuite au comité de pilotage et, selon les sujets, au Conseil de l'éducation culturelle et artistique (CECA), pour concrétiser et valider les améliorations nécessaires.

Quant au gouvernement, représenté à la Commission de pilotage du système éducatif (Copi) et au CECA, il ne rate rien de ces débats. En outre, il me semble que la dynamique des réunions conjointes des gouvernements pourra directement profiter au PECA, notamment en ce qui concerne la compétence du patrimoine. Le comité de pilotage du PECA et le CECA sont déjà des espaces de gouvernance où nous sommes présents.

Enfin, concernant la reconnaissance des opérateurs culturels investis dans le PECA et la garantie de leur qualité, ceux-ci sont reconnus selon les critères sectoriels définis par les décrets. Ces critères sont analysés grâce à un regard tiers, conformément au décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance culturelle»), qui instaure des commissions d'avis composées d'experts. Pour les activités du PECA soutenues par les services du gouvernement, plusieurs critères sont essentiels: l'accessibilité des interventions, la capacité à dialoguer avec l'enseignant, la volonté de toucher le plus d'élèves différents possible et la qualité professionnelle des intervenants. Ce critère de qualité, auquel nous tenons particulièrement, est bien présent. Il se retrouve à la fois

dans les critères sectoriels et dans ceux du PECA. Cependant, à mon avis, il mérite d'être plus clairement défini.

Nous sommes conscients qu'aujourd'hui, sur le terrain, la quantité peut parfois primer sur la qualité. L'objectif est que chaque élève bénéficie du PECA, ce qui privilégie souvent les projets courts au détriment de projets longs. Or, sans cette garantie de qualité artistique et pédagogique, le parcours perdrait de sa valeur. Tous les acteurs s'investissent pour assurer cette exigence.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je retiens que les collaborations portent leurs fruits et que le service de pilotage transmet les informations en temps réel, ce qui est important. Pour avoir été échevin de l'Enseignement pendant quinze ans, je suis convaincu que la culture a beaucoup de place à prendre dans nos écoles.

1.9 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Opération “La Fureur de lire” et nécessité d'intéresser la jeunesse à la lecture»

M. Grégory Chintinne (MR). – L'édition la plus récente de l'opération «La Fureur de lire» s'est tenue du 16 au 20 octobre 2024 à Bruxelles et en Wallonie. Des centaines d'activités liées à la culture étaient organisées dans ce cadre. L'opération, qui a fêté ses 30 ans en 2023, est une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant pour objectif de développer le souhait de lire et d'éveiller à la lecture tous les publics: des très jeunes enfants aux adultes, en passant par les adolescents. Elle est coordonnée par le Service général des lettres et du livre (SGLL). L'édition 2024 avait pour thème «Vitesse et mouvement».

Madame la Ministre-Présidente, en octobre 2024, en commission, vous avez indiqué à ma collègue Caroline Desalle qu'il était trop tôt pour lui fournir un retour détaillé concernant les retombées de la dernière édition de la Fureur de lire. Toutes les informations sont-elles disponibles aujourd'hui? Les avez-vous étudiées en détail? Quels éléments jugez-vous révélateurs de l'intérêt porté à la lecture?

En 2023, des constats chiffrés concernant la maîtrise de la lecture et de la langue inquiétaient déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, une étude révélait que 50 % des enfants âgés de moins de 30 mois étaient concernés par un retard ou des troubles du langage. De plus, les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'atteignent qu'à l'âge de 15 ans la moyenne des performances en lecture dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La pratique de la lecture, dans sa dimension culturelle, a un rôle à jouer dans ces chiffres. En 2023 toujours, les Belges n'étaient que 68 % à avoir lu un livre au cours des douze derniers mois et 37 % à avoir fréquenté une bibliothèque publique; en outre, 15 % des jeunes quittaient l'école secondaire sans un diplôme et sans un usage fonctionnel de la lecture. L'heure n'était donc plus aux demi-mesures.

Pour l'occasion, je paraphraserai Winston Churchill, qui disait que le meilleur investissement que nous puissions faire est d'éduquer les enfants de notre nation. Cette éducation passe aussi par une lecture porteuse d'ambitions et de capacités à élaborer. En 2023, la ministre Linard avait constaté une tendance générale au recul, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de la lecture en tant que pratique culturelle. Malgré l'avènement d'autres supports, la lecture conserve pourtant un intérêt particulier en ce qu'elle permet d'acquérir des capacités spécifiques.

Confirmez-vous l'absence d'intérêt pour la lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles? Pour éviter de voir ces chiffres s'installer comme des standards, que faites-vous à court terme et moyen terme?

Pour bénéficier des effets positifs de la lecture, il faut renforcer les initiatives et les formations qui la favorisent: la Fureur de lire, le Plan «Lecture» et la journée organisée dans ce cadre, la campagne «Lisez-vous le belge?», la Foire du livre, l'opération «Tout le monde lit», le programme «Auteurs en classe», les sélections ou malles de livres, etc. Ces différentes initiatives témoignent-elles d'une cohérence suffisante? Sans pour autant remettre en question le bien-fondé de ces actions impliquant la lecture, ne craignez-vous pas qu'en l'état, le grand nombre de partenariats et d'activités nuise à la publicité efficace de ces opérations? Analysez-vous la portée de ces dernières dans leur globalité?

La lecture ne doit pas se restreindre au secteur de l'éducation. L'objectif est d'en faire une compétence acquise tant formelle qu'informelle, cette dernière forme paraissant largement pécher dans le chef des nouvelles générations. Agissez-vous pour y remédier? Enfin, le concours «La Petite fureur» est destiné aux enfants âgés de 3 à 15 ans. Il leur permet de prolonger leur lecture choisie par le biais d'une autre forme d'art. Ce concours étant ouvert jusqu'au 1^{er} mars 2025 sur inscription, quelle publicité est-elle développée pour en assurer la réussite?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – L'opération «Fureur de lire» fait en effet partie des événements importants en Fédération Wallonie-Bruxelles. En octobre, il était trop tôt pour faire le bilan de la dernière édition. Je suis ravie de revenir sur le sujet aujourd'hui.

La Fureur de lire constitue un moment festif autour de la lecture et du livre. Destinée à tous les citoyens, elle propose des activités de lecture hors des sentiers battus. Cet événement annuel se déroule en Wallonie et à Bruxelles dans différents lieux habituellement dédiés à la lecture, mais pas uniquement. En 2024, quelque 160 opérateurs ont proposé 256 activités. Selon une estimation, les activités ont touché 4 608 personnes avec une moyenne de 18 personnes par activité.

Parmi les organisateurs figurent, au premier rang, les bibliothèques – pour près de 80 % –, ainsi que les librairies et d'autres structures telles que des associations,

des écoles et des centres culturels. La Fureur de lire est aussi l'occasion de mettre en lumière des projets et des publications qui stimulent la lecture tout au long de l'année. L'opération renforce ainsi la lecture en dehors du cadre formel. Elle encourage une pratique régulière et autonome allant au-delà des exigences scolaires ou professionnelles. Finalement, le but est de semer cette graine de curiosité et de plaisir de lire, tout en réduisant les inégalités.

Les plaquettes «La Fureur de lire», qui regroupent des albums jeunesse ou des bandes dessinées d'auteurs belges, sont distribuées gratuitement pour tous les âges. Pour l'édition 2024, 26 000 exemplaires ont déjà été envoyés.

Le concours «La Petite fureur» consiste, quant à lui, à prolonger la lecture par une création. Pour les enfants, il suffit de laisser libre cours à leur imagination et de créer un texte, un récit illustré, une vidéo, une chanson ou encore un montage photo inspiré par le livre qu'ils auront choisi parmi les 15 ouvrages sélectionnés. Différents sites de la Fédération Wallonie-Bruxelles font la publicité de ce concours, notamment la page dédiée à l'opération «La Fureur de lire» sur www.culture.be.

À ce sujet, le site www.livre.cfwb.be constitue le tout nouveau site du SGLL. Je citerai encore le portail www.objectifplumes.be, les réseaux sociaux et les lettres d'information associées à ces différents sites ou encore les affiches envoyées dans les écoles. Le concours est bien connu des enseignants, comme en témoigne le nombre de participations annuelles, qui s'élève cette année à 10 212.

Les différentes initiatives que j'ai citées se renforcent mutuellement au service d'un objectif majeur: se familiariser avec la lecture dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, en considérant qu'il s'agit d'une pratique essentielle à la construction et à l'épanouissement des individus. La Fédération Wallonie-Bruxelles demeure engagée à promouvoir la lecture comme un pilier de la culture et de l'éducation, essentiel à la vie démocratique. Nous continuerons à faire évoluer nos politiques afin de répondre aux défis actuels et futurs. Monsieur le Député, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine édition de la Fureur de lire, qui aura lieu du 15 au 19 octobre 2025.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre-Présidente, nous partageons le même point de vue: la lecture est extrêmement importante. Tout à l'heure, j'ai paraphrasé Winston Churchill. Je vous livre à présent une citation de Victor Hugo qui me plaît énormément: «Apprendre à lire, c'est allumer du feu; toute syllabe épelée étincelle.» Il y a fort à faire dans ce domaine, mais vous êtes déterminée à aller dans le bon sens et je serai à vos côtés sur ce chemin.

1.10 Question de Mme Caroline Desalle, intitulée «Lancement du «prêt trésorerie production audiovisuelle»»

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). Le Fonds St'art – le fonds d'investissement qui soutient les entreprises créatives et culturelles en Belgique francophone – et

Wallimage – le fonds régional wallon d’investissement dans l’audiovisuel, le *gaming* et la créativité digitale – ont lancé, voici quelques jours, un nouvel outil financier pour le secteur de la production audiovisuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s’agit du «prêt trésorerie production audiovisuelle», qui permettra de répondre aux besoins de trésorerie des producteurs dans le cadre de leurs projets audiovisuels.

Madame la Ministre-Présidente, quel est le fonctionnement de ce nouveau dispositif? À quels besoins répond-il? Quel est l’intérêt d’une collaboration entre le Fonds St’art et Wallimage? En quoi ce nouvel outil est-il complémentaire au *tax shelter*?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Mon cabinet s’est rendu la semaine dernière à l’événement de lancement du «prêt trésorerie production audiovisuelle», orchestré par le Fonds St’art et Wallimage. Le secteur audiovisuel joue un rôle essentiel dans le rayonnement culturel et économique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourtant, il est confronté à des défis croissants: l’augmentation des coûts de production, la nécessité d’une trésorerie adaptée au rythme de financement et l’intensification de la demande de contenus, notamment en raison des nouvelles obligations européennes imposées aux plateformes de diffusion.

Face à ces défis, la Fédération Wallonie-Bruxelles, en partenariat avec le Fonds St’art et Wallimage, a soutenu l’instauration du «prêt trésorerie production audiovisuelle», un outil inédit conçu pour répondre aux besoins concrets des producteurs.

Ce dispositif, doté d’une enveloppe de dix millions d’euros, permet d’avancer jusqu’à 50 % du budget total d’une production avec un taux fixe attractif de 3 % soutenu par des garanties européennes, par le biais du programme «InvestEU». Ce projet s’inscrit pleinement dans les objectifs inscrits dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), à savoir structurer et renforcer notre écosystème culturel audiovisuel. Il s’ajoute aux mécanismes existants, en complément du *tax shelter*, en permettant aux producteurs d’accéder plus rapidement aux liquidités nécessaires pour le lancement et le bon déroulement de leurs projets.

Le principe est simple. Ce prêt à court terme est accordé sur la base de critères qualitatifs précis garantissant un accès rapide et sécurisé au financement. Ce soutien, en facilitant le paiement des équipes et des prestataires en temps voulu, favorise une dynamique de production plus fluide et donc une meilleure visibilité des créations belges sur la scène internationale.

Enfin, cette initiative ouvre la porte à d’autres perspectives. Si ce modèle rencontre le succès escompté, il pourrait être renforcé par l’implication de nouveaux investisseurs, élargissant ainsi l’impact de ce levier financier au bénéfice de

l'ensemble du secteur. Ce prêt, pensé pour et avec le secteur, est une pierre apportée à l'édifice de notre ambition culturelle: une industrie forte, innovante et tournée vers l'avenir.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – En effet, l'entrepreneuriat culturel et créatif dépasse son rôle économique, car il incarne la créativité et la diversité de la Fédération Wallonie-Bruxelles tout en contribuant à son rayonnement international.

Je me réjouis de la collaboration entre le Fonds St'art et Wallimage, qui remplit tous les objectifs et renforce le soutien au secteur de l'audiovisuel en mutualisant les forces dans l'intérêt des talents.

1.11 Question de Mme Caroline Desalle, intitulée «Fréquentation des bibliothèques publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Les «*Chiffres de la lecture publique*» pour l'année 2022 viennent d'être publiés et révèlent des informations intéressantes.

En 2022, plus de 730 000 personnes ont fréquenté les bibliothèques publiques de Belgique francophone, soit environ un Belge francophone sur six. Ce chiffre marque un retour à la normale après la pandémie de la Covid-19. Le réseau de bibliothèques a également observé un regain d'intérêt pour les livres numériques, avec plus de 95 000 prêts en 2023 et après une forte demande pendant l'épidémie.

La population scolaire représente toujours une part importante des utilisateurs, puisque plus de 332 000 jeunes âgés de moins de 18 ans empruntent des livres dans des institutions. Cependant, les adultes, surtout la tranche d'âge des 25-49 ans, représentent une part significative des usagers individuels. Les femmes représentent 62 % des utilisateurs.

Enfin, la province de Liège se distingue par une fréquentation élevée des bibliothèques, avec 13 % de ses habitants y accédant à titre individuel, devant le Luxembourg, dans lequel la fréquentation s'élève à 11 %.

Madame la Ministre-Présidente, ces chiffres sur la fréquentation des bibliothèques publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles sont encourageants. Avez-vous pris connaissance de ce rapport? Quelle en est votre analyse? Quel budget la Fédération Wallonie-Bruxelles réserve-t-elle au soutien et au développement de la lecture publique?

De plus, en 2022, l'administration a constaté une diminution du nombre de personnes employées dans les bibliothèques. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle l'emploi dans les bibliothèques? Que met-elle en œuvre face à la pénurie de bibliothécaires fraîchement diplômés?

Enfin, la publication a soulevé une question fondamentale: «Les bibliothèques n'auraient-elles pas un rôle plus important à jouer dans la mise en avant des auteurs et éditeurs belges?» Quel est votre avis sur ce sujet? Quelles actions sont-elles actuellement prises à cet égard et comment pourriez-vous les renforcer?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La lecture publique est effectivement un pilier essentiel de la politique culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle favorise l'accès au savoir, l'éducation permanente et l'émancipation sociale. Dès lors, nos bibliothèques sont bien plus que de simples lieux de prêt et constituent véritablement des espaces de rencontres, d'échanges et de constructions citoyennes.

Je me réjouis évidemment du contenu du dernier rapport relatif à la lecture publique, qui indique notamment que plus de 730 000 personnes ont fréquenté nos bibliothèques en 2022, soit un Belge francophone sur six. Ce taux est proche de celui observé avant la crise de la Covid-19. Il atteste du rôle central que jouent nos bibliothèques dans le développement et le maintien des pratiques de lecture, en offrant un accès équitable aux citoyens et aux citoyennes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2024, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré à la lecture publique un budget de 23,7 millions d'euros, garantissant ainsi des subventions pour l'emploi et le fonctionnement des bibliothèques reconnues, et ce, conformément au décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture et à l'organisation du Réseau de la lecture publique.

Cela étant, malgré les moyens engagés, nous faisons face à un véritable défi sur le plan de l'emploi. La pénurie de bibliothécaires diplômés et la diminution de postes disponibles pèsent sur le bon fonctionnement des bibliothèques. Les pouvoirs organisateurs rencontrent des difficultés à remplacer les départs à la pension et les absences de longue durée, faute de moyens budgétaires. Afin d'y remédier, nous avons déjà adapté la législation pour élargir les profils admissibles dans la profession. Il est cependant trop tôt pour évaluer pleinement les effets de ces mesures sur le terrain.

S'agissant de la mise en avant des auteurs et des éditeurs belges, je réaffirme que la politique de collection relève des pouvoirs locaux, qui ajustent leur choix en fonction des besoins du public et de leur territoire. Néanmoins, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient cette valorisation à travers des dispositifs spécifiques, tels que les aides à l'édition ou les partenariats favorisant la diffusion des ouvrages belges francophones. Mon engagement est clairement d'assurer un réseau de lecture publique dynamique et accessible en lui garantissant les moyens nécessaires pour remplir pleinement sa mission de service public.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Le rôle des bibliothèques a évolué drastiquement et positivement. Celles-ci proposent des activités diversifiées qui touchent toutes les générations. Elles accueillent également beaucoup de familles, grâce au dynamisme des bibliothécaires qui jouent un rôle crucial et participent à accroître l’accessibilité de la culture pour toutes et tous.

J’entends votre proactivité afin de répondre à la pénurie des bibliothécaires, Madame la Ministre-Présidente. Les bibliothèques ne sont pas que des lieux de prêt. Elles se délocalisent, elles sont partout, dans les écoles, dans les crèches, etc. Elles participent activement à renforcer le lien social. Je suis persuadée que les bibliothèques et la passion des bibliothécaires jouent un rôle crucial d’émancipation et d’accessibilité à la culture et méritent dès lors tout notre soutien.

1.12 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Subventions aux infrastructures culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – La Fédération Wallonie-Bruxelles joue un rôle essentiel dans le soutien aux infrastructures culturelles, en leur permettant non seulement de préserver notre patrimoine architectural et artistique, mais aussi de stimuler la vie culturelle locale et régionale. À Verviers, deux projets d’envergure méritent une attention particulière: le Grand-Théâtre, véritable joyau du patrimoine verviétois, et l’Hôtel de Biolley, un édifice emblématique ayant vocation à devenir un espace culturel polyvalent. La Fondation Roi Baudouin (FRB) est devenue propriétaire de ce dernier en 2000, par le biais du Fonds Summa Villa. Ces infrastructures, porteuses d’un potentiel culturel et touristique immense, nécessitent des investissements importants pour leur rénovation, leur mise aux normes et leur valorisation. Sans le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la rénovation de ces deux bâtiments culturels serait impossible.

Madame la Ministre-Présidente, quelle est la politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative aux subventions des infrastructures culturelles et patrimoniales? Comment ces subventions sont-elles réparties en fonction des priorités et des besoins des territoires? Durant la précédente législature, le Plan de relance européen a permis la rénovation énergétique de nombreuses infrastructures culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles pour un montant dépassant les 53 millions d’euros. C’est une manière efficace, juste et verte de soutenir les opérateurs sur le long terme pour un gain financier, structurel, environnemental et sociétal. De plus, le moratoire sur le financement des infrastructures culturelles a été levé, permettant de financer encore plus de rénovations bien nécessaires. Qu’en est-il de la suite des rénovations dans les infrastructures culturelles? Il faut absolument poursuivre le mouvement de rénovation énergétique enclenché par votre prédécesseure; c’est crucial pour la décarbonation du secteur et pour accueillir encore plus de public dans de meilleures conditions.

Le Grand-Théâtre de Verviers bénéficie d'une première subvention, garantie, de 13 millions d'euros et d'une promesse d'un complément de 3,5 millions d'euros pour sa rénovation. Confirmez-vous cette promesse complémentaire de 3,5 millions d'euros et quelles sont les conditions pour sa liquidation auprès de la ville de Verviers?

L'Hôtel de Biolley est un autre projet phare pour la vie culturelle verviétoise. Le coût de sa rénovation et de son extension est estimé à 17 millions d'euros, inscrits dans le budget 2025 de la ville de Verviers. Une demande de subvention a été introduite afin de faire de ce lieu un nouveau pôle muséal verviétois. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle soutenir sa réhabilitation? Où en est le dossier? Quel soutien financier la ville de Verviers peut-elle espérer pour ce nouveau projet?

Ces projets sont symboliques de l'importance de soutenir le patrimoine culturel. Ils garantissent un accès équitable à la culture pour toutes les régions de la Fédération Wallonie-Bruxelloise. Une réponse positive de votre part pourrait donner un signal fort à la population verviétoise et contribuer au rayonnement culturel de la région.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Le patrimoine immobilier de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte une quarantaine de lieux culturels, théâtres, cinémas, musées et centres culturels, répartis sur l'ensemble de son territoire. Certains d'entre eux, comme le Botanique, le Musée de Mariemont, la Marlagne ou le Musée des arts contemporains (MAC's), sont emblématiques. La Fédération Wallonie-Bruxelles est aussi propriétaire de trois sites culturels implantés à l'étranger: le Théâtre des Doms à Avignon, le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris et le Pavillon de Venise. En sa qualité de propriétaire et maître d'ouvrage, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit assurer la protection, la rénovation, la construction et la gestion de ce patrimoine immobilier à vocation culturelle.

De plus, la Fédération Wallonie-Bruxelles, par l'intermédiaire de la Direction des infrastructures culturelles et des hôpitaux académiques (DICHA), soutient la politique culturelle en octroyant des subventions et un soutien technique et financier aux pouvoirs locaux dans leur entreprise d'acquisition, de construction ou de rénovation d'infrastructures culturelles.

La politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative aux subventions s'inscrit dans le respect du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance culturelle»). Chaque demande de subvention est analysée par plusieurs services de la Direction générale des infrastructures et de l'Administration générale de la culture (AGC). Leurs avis permettent un débat en Commission des infrastructures culturelles (CIC), qui mène à une proposition de décision sur laquelle je me base pour prendre une décision. Lors de cette

analyse, le Service général de l'inspection de la culture (SGIC), lui-même organisé selon une logique territoriale, tient compte des besoins territoriaux et de la répartition territoriale.

Le processus d'octroi de subventions comprend quatre étapes: un accord sur la demande de principe, un accord sur l'avant-projet, un accord sur le projet et un accord ferme. Chacune de ces étapes est soumise à un accord ministériel ou gouvernemental en fonction des montants sollicités. En réponse à la crise sociale et économique provoquée par la pandémie de la Covid-19, l'Union européenne a lancé l'ambitieux Plan pour la reprise et la résilience (PRR) qui octroie à nos infrastructures culturelles plus de 53 millions d'euros. Le PRR est toujours en cours d'exécution, ce qui, par ailleurs, mobilise beaucoup de ressources. Il doit être finalisé à la fin de 2026. Notre priorité, pour l'instant, est de poursuivre et de terminer la soixantaine de projets lancés.

En parallèle, un autre plan de rénovation énergétique, axé sur les bâtiments dont la Communauté française est propriétaire, se concrétise en ce moment. Il vise à nous permettre d'atteindre nos objectifs de décarbonation à l'horizon 2050. La levée du moratoire sur le financement des infrastructures culturelles, décidée par le gouvernement précédent, a conduit à une introduction croissante de dossiers dès 2023, ainsi qu'une priorisation de ceux-ci. Au regard des économies auxquelles il a fallu consentir sur les budgets d'infrastructure, chaque projet priorisé devra à l'avenir faire l'objet d'une nouvelle analyse.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a marqué le 14 décembre 2023 son accord ferme pour l'octroi d'une subvention de 10 millions d'euros pour le projet de rénovation du Grand-Théâtre de Verviers, dans le cadre d'une convention tripartite de financement conjoint avec la Région wallonne et la ville. Lors de la même séance, le gouvernement a également marqué un accord de principe sur l'octroi d'une subvention complémentaire de 3,5 millions d'euros, à imputer sur le budget de 2026. Des crédits d'engagement sont effectivement prévus au programme d'investissement pluriannuel de la DICHA pour le Grand-Théâtre de Verviers, mais le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle analyse préalablement aux travaux budgétaires de 2026. Si notre promesse d'un financement complémentaire de 3,5 millions d'euros se confirme, il faudra rédiger un avenant à la convention tripartite.

En ce qui concerne la demande de subvention relative à la rénovation de l'Hôtel de Biolley, le dossier en est à la deuxième étape du processus, soit un accord sur l'avant-projet. Mon cabinet doit encore l'analyser.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie d'avoir rappelé les procédures. La Fédération Wallonie-Bruxelles a accordé un important soutien au Grand-Théâtre de Verviers. J'espère qu'elle fera un effort complémentaire pour l'Hôtel de Biolley. Ces rénovations sont coûteuses, mais si elles ne sont pas réalisées, les coûts risquent de s'envoler dans cinq ou dix ans.

1.13 Question de Mme Eliane Tillieux, intitulée «Bibliothèque numérique et archives vidéoludiques»

Mme Éliane Tillieux (PS). – La *Video Game History Foundation*, aux États-Unis, s’apprête à inaugurer une bibliothèque numérique qui compile des archives vidéoludiques, telles que des magazines spécialisés, des illustrations et du matériel promotionnel afin de préserver et de valoriser l’histoire du jeu vidéo.

Madame la Ministre-Présidente, considérant l’importance croissante du jeu vidéo comme expression culturelle et économique et sachant que l’initiative vise à protéger un patrimoine menacé, envisagez-vous de mettre sur pied un projet similaire en Fédération Wallonie-Bruxelles pour sauvegarder et valoriser les œuvres vidéoludiques et numériques créées sur notre territoire? Dans l’affirmative, quelles mesures pourriez-vous prendre pour soutenir cette culture numérique et éviter la disparition d’un pan de notre patrimoine culturel?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La *Video Game History Foundation* est une organisation américaine à but non lucratif créée en 2017, dont la mission principale est de préserver des archives vidéoludiques et de les proposer au public. Son fondateur a annoncé le lancement d’une plateforme en ligne qui permettra d’accéder à quelque 1 500 titres de magazines, désormais épuisés, spécialisés dans le jeu vidéo, à du matériel promotionnel et à d’autres ressources liées au développement de jeux – illustrations, dossiers de presse, etc. C’est l’aboutissement d’un travail de longue haleine et le résultat d’années de labeur passées à collecter et numériser un matériau historique.

Bien que la *Video Game History Foundation* dispose, dans ses archives physiques, d’une bibliothèque de titres jouables, les mêmes collections de la fondation sont limitées aux ressources visuelles en vertu de la réglementation américaine sur les droits d’auteur. Cette dernière interdit l’accès numérique aux titres jouables. Depuis sa création, la fondation plaide donc pour que le bureau du droit d’auteur des États-Unis lui accorde une exception permettant de contourner la protection des copies sur ces titres. Cet exemple montre que la réglementation est parfois peu adaptée à la création d’initiatives novatrices.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, une telle initiative ne s’inscrit pas pour l’instant dans le cadre de la réglementation sur les archives d’intérêt patrimonial. En effet, bien que cette réglementation permette de soutenir des initiatives dans le domaine de l’archivage numérique, seules les archives datant de plus de trente ans peuvent être prises en compte. Le secteur des jeux vidéo, relativement jeune, n’entre donc pas dans ce périmètre.

Cela dit, les activités de la Médiathèque nouvelle, ex-PointCulture, représentent un premier pas en ce sens. En effet, la Médiathèque nouvelle possède un vaste

patrimoine dédié aux jeux vidéo et vise à en faciliter l'accès, comme elle le fait pour les autres médias culturels. Sa large collection de jeux et de consoles de jeux est accessible au public à travers un système d'emprunts.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Le jeu vidéo est effectivement un domaine relativement nouveau. Cependant, les premières archives atteindront bientôt l'âge de trente ans, soit le critère pour faire l'objet d'un archivage numérique chez nous.

Madame la Ministre-Présidente, je vous propose de consulter les acteurs du secteur vidéoludique en Fédération Wallonie-Bruxelles et d'éventuellement nouer des partenariats avec des écoles qui forment aux métiers du jeu vidéo pour savoir dans quelle mesure nous devons nous préparer à ce fléchage historique et à la préservation du patrimoine. De bonnes idées existent déjà.

En outre, le jeu vidéo représente un poids économique certain et notre pays se débrouille plutôt bien dans ce domaine. Il serait utile de faire la comparaison avec d'autres secteurs culturels qui bénéficient d'un soutien pour conserver et archiver ce patrimoine. Peut-être pourriez-vous être à l'initiative de nouveaux projets dans ce secteur.

1.14 Question de M. Jean-Jacques Cloquet, intitulée «Accord bilatéral entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Viêt Nam»

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – L'accord bilatéral entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Viêt Nam marque une collaboration ambitieuse depuis cinquante ans dans les domaines culturel, éducatif, scientifique, environnemental et économique. À l'occasion de la signature en novembre dernier du nouvel accord pour 2025-2027, il semble pertinent d'évaluer les résultats du précédent programme et de mieux comprendre les grands axes qui structureront cette coopération dans les années à venir.

Madame la Ministre-Présidente, les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Wallonie-Bruxelles International (WBI) ont-ils tiré les enseignements de l'accord bilatéral pour la période 2022-2024, notamment en termes de projets réalisés, de collaborations établies ou de visibilité internationale pour la Fédération?

Quels sont les axes prioritaires développés dans le nouvel accord? Comment s'inscrivent-ils dans les objectifs de diplomatie scientifique, académique et culturelle de la Déclaration de politique communautaire (DPC)?

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) remplit certaines missions en parallèle du travail mené par WBI. Dans quelle mesure ces deux entités sont-elles complémentaires?

Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-

francophones. – Signé en 2002, l'accord tripartite entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne, la Commission communautaire française (COCOF) et le Viêt Nam entend soutenir une coopération globale porteuse de retombées concrètes orientées notamment vers la valorisation des ressources humaines, le développement durable et le partenariat entre les administrations, les institutions, les associations et les opérateurs économiques.

Deux axes prioritaires ont été retenus dans la nouvelle programmation 2025-2027, ainsi que six programmes comprenant notamment les huit projets relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Wallonie se consacre à l'axe relatif à la recherche et l'innovation et au développement durable. La Fédération Wallonie-Bruxelles est impliquée dans l'axe relatif à la coopération académique et scientifique, à la formation et aux ressources humaines qualifiées, qui comporte quatre programmes consacrés respectivement aux politiques de santé, à l'enseignement de la langue française et à la Francophonie, au droit international et aux métiers de la culture.

La programmation répond à la volonté de concentrer davantage les secteurs et les thématiques. À cet égard, dans le secteur de la santé, l'objectif sera de fédérer les compétences et les moyens de cinq projets autour du soutien à la première ligne de soins de santé par la mobilisation multidisciplinaire médicale et paramédicale, en protection de la santé mentale des enfants. La médecine générale s'inscrit dans un cursus innovant et favorise les avancées législatives significatives dans l'organisation des études de médecine et l'organisation des dispositifs de santé publique au Viêt Nam.

Le programme relatif à la santé mobilise plus d'une trentaine d'universités, centres de recherche, hôpitaux et centres de santé spécialisés à travers tout le pays dans une perspective participative de montage de réseaux professionnels multi-acteurs. Un nouveau projet réunit ainsi une organisation non gouvernementale (ONG), des partenaires universitaires et des centres spécialisés ou de quartier.

La nouvelle programmation rappelle l'importance accordée à la coopération académique et scientifique comme fil rouge de nos relations bilatérales. L'historique de notre coopération se caractérise par un nombre élevé d'accords interuniversitaires et par une dynamique de recherche soutenue, comme en attestent le nombre et la diversité des *alumni*. Par ailleurs, nous avons convenu, avec le Viêt Nam, de mener une évaluation à mi-chemin de la programmation.

WBI procède par une concertation suivie avec tous les acteurs dans une approche interactive entre les universités et les autres partenaires associés, ainsi que directement avec les autorités du pays partenaire, à commencer par le ministère du Plan et de l'Investissement, structure faitière désignée de la coopération, et les

ministères de tutelle, comme le ministère de l'Éducation et de la Formation ou les ministères sectoriels de la Santé et de l'Agriculture.

Des projets étalés sur trois ans suivent une ligne directrice sectorielle ou thématique concertée et validée, *in fine*, par les autorités suivant leurs priorités. Ils ne rentrent donc pas dans le cadre préétabli des programmes spécifiques, comme ceux de l'ARES.

Dans le domaine de la coopération académique internationale, l'ARES soutient, pour sa part, des partenariats entre les établissements de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les établissements de dix-huit pays partenaires de la coopération, y compris le Viêt Nam, pour renforcer ceux-ci dans leurs missions de formation, de recherche et de service à la société, ainsi que dans leur rôle d'acteur du développement. Dans ce cadre, l'ARES est subventionnée par le SPF Affaires étrangères en tant que partenaire de la coopération non gouvernementale belge. C'est une modalité différente de WBI, qui met en œuvre des programmes de coopération bilatérale.

L'ARES procède principalement par des appels concurrentiels, à l'instar de WBI. L'ARES et WBI veillent à échanger régulièrement les informations relatives à leurs activités respectives afin de favoriser les synergies et les complémentarités. Ainsi, dans le contexte spécifique de l'accord bilatéral entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Viêt Nam, l'ARES a été conviée le 18 novembre 2024 à la douzième session de la Commission mixte permanente (CMP) avec le Viêt Nam dans un souci d'échange des informations.

Cette collaboration étroite entre l'ARES et WBI concernant les actions prévues est fortement d'actualité en amont de la visite d'État au Viêt Nam prévue du 30 mars au 4 avril 2025, à laquelle je participerai. À cette occasion, ces deux institutions collaborent étroitement pour l'élaboration d'un programme académique reflétant les souhaits des établissements d'enseignement supérieur. Une visite de projet académique est notamment prévue le 2 avril 2025, visite à laquelle j'aurai le plaisir de participer avec une importante délégation académique. Cette visite mettra en lumière l'évolution des partenariats entre les établissements de l'enseignement supérieur de la Fédération et les universités vietnamiennes au travers de trajectoires et de projets professionnels d'anciens bénéficiaires de bourse d'études de WBI ou de l'ARES. Elle permettra aussi d'observer la manière dont ce partenariat a évolué depuis les projets de formation initiaux jusqu'aux réelles collaborations scientifiques, avec des retombées socio-économiques concrètes dans le cadre de réseaux académiques internationaux.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour ces informations complètes. Au vu de l'importance du sujet, il serait judicieux d'en faire davantage la publicité auprès des citoyens.

1.15 Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Condamnation à mort de Jean-Jacques Wondo»

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre-Présidente, en déposant ma question la semaine dernière, j’ignorais évidemment l’actualité de ce jour. Nous avons en effet appris la possible libération de Jean-Jacques Wondo. La presse a fait part de l’annonce de son entourage familial selon laquelle il serait libéré et pourrait rejoindre l’ambassade. Il serait toujours en République démocratique du Congo (RDC) pour l’instant.

Vous connaissez sans doute l’histoire de cet expert militaire belge arrêté à Kinshasa, dans la foulée d’une tentative de coup d’État, et condamné à mort en première instance, puis à nouveau en appel, au mois de janvier dernier, malgré le peu de preuves tangibles constituant son dossier.

En janvier, vous avez pris les devants, avec le ministre-président Dolimont, en rappelant immédiatement à Bruxelles le délégué général Wallonie-Bruxelles, au vu des relations bilatérales avec la RDC et de l’importance du respect des droits humains. Nous avons évidemment réitéré toute notre opposition à la peine de mort, cela va sans dire, et nous continuerons à la hurler. L’ancien ministre des Affaires étrangères, M. Quintin, les députés fédéraux, le couple royal, ainsi que le Parlement européen se sont aussi emparés du dossier pour tenter de faire évoluer la situation de M. Wondo. Aujourd’hui, nous sommes évidemment très heureux d’apprendre la nouvelle, si celle-ci se confirmait.

Madame la Ministre-Présidente, disposez-vous de plus d’informations et confirmez-vous le retour de M. Wondo auprès de ses proches, dans notre pays? Si tel est le cas, dans quelles conditions? Étant donné que sa santé déclinait, un examen médical est-il prévu?

Par ailleurs, si M. Wondo est libéré, quel rôle avez-vous joué dans cette heureuse décision? Un accord a-t-il été conclu? Quelles suites sont-elles attendues? Êtes-vous en contact avec le pouvoir fédéral et les autres entités pour le suivi de cette affaire? Quel contact aurez-vous avec le tout nouveau ministre des Affaires étrangères pour tenter d’y voir plus clair et pour continuer à suivre cette affaire qui, l’air de rien, ternit les relations entre notre pays et la RDC, ce que je trouve extrêmement dommage?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – En septembre, à la suite de la condamnation à mort en RDC de M. Wondo et de 36 autres personnes, l’Union européenne et la Belgique, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, avaient déjà rappelé leur ferme opposition à la peine de mort. Le 27 janvier, la Haute cour militaire a confirmé la condamnation à mort de notre concitoyen. Avec le ministre-président wallon M. Dolimont et en concertation avec M. Quintin, ministre des Affaires étrangères

à l'époque, nous avons rappelé l'attachement de la Belgique à l'indépendance de la justice et au respect des droits de la défense dans le cadre d'un procès crédible, juste et équitable. Il nous paraissait dès lors évident qu'il fallait rappeler à Bruxelles le délégué général Wallonie-Bruxelles, puisque les collaborations que nous envisageons dans le cadre de nos relations bilatérales et multilatérales sont toujours fondées sur le respect des droits de l'homme.

La situation a en effet évolué au cours de ces dernières heures. Je ne peux pas confirmer que M. Wondo a été libéré. L'information circule. Selon une dépêche de l'agence Belga publiée voici une demi-heure, un proche de sa famille a indiqué que M. Wondo serait en route vers l'ambassade, mais nous n'en avons pas la confirmation formelle. Nous sommes en contact très étroit avec le cabinet du ministre des Affaires étrangères. Une telle situation nécessite un ajustement permanent.

M. Thonon, le délégué général en RDC, est en Belgique. Je le rencontrerai demain, avec M. Dolimont. Nous examinerons avec lui l'état de la situation et nous verrons comment donner suite à cet épisode. Il est encore trop tôt pour en dire davantage.

Nous avons aussi un délégué général à Paris. Il s'agit de mon représentant personnel dans les instances de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Je l'ai chargé d'exprimer, auprès de la Commission politique de l'OIF, notre désapprobation quant à la manière dont l'enquête et le procès ont été menés.

Si je reçois d'autres informations avant la fin de notre réunion de commission, je les partagerai avec vous.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je conçois que nous devions rester très prudents sur ce dossier, tant que M. Wondo n'est pas de retour sur le sol belge. Si la nouvelle se confirme dans les prochaines heures, nous pourrions nous réjouir.

Je rappelle la ferme opposition de la Belgique et de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la peine de mort, ainsi que leur attachement au droit à un procès équitable. La diplomatie est fondamentale, y compris la diplomatie parlementaire, pour établir un dialogue entre les pays et les peuples, peu importe la situation, celle de M. Wondo ou d'autres. Nous devons renforcer notre action dans cette voie.

1.16 Question de M. Jean-Jacques Cloquet, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles face au conflit meurtrier à Goma en République démocratique du Congo (RDC)»

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – La situation dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), en particulier dans la région de Goma, continue d'interpeller par sa gravité. Les violences, les déplacements de

populations et les violations des droits humains représentent une crise humanitaire et sécuritaire majeure. La Belgique a récemment dénoncé cette situation comme étant totalement inacceptable par la voix de Bernard Quintin, ancien ministre des Affaires étrangères. Il a appelé à un accroissement de la mobilisation internationale. Ce discours sera certainement renforcé par Maxime Prévot, nouveau ministre des Affaires étrangères.

Nous avons appris hier le cessez-le-feu prononcé à partir d'aujourd'hui à l'initiative du Mouvement du 23 mars (M23), pour permettre l'action de l'aide humanitaire. La libération de Jean-Jacques Wondo – qui sera, nous l'espérons, confirmée sous peu – est d'une grande importance. En tant que député du groupe Les Engagés, je rappelle notre vision commune d'une solidarité internationale basée sur les droits fondamentaux, la dignité humaine et le développement durable. Cette vision, largement partagée par le gouvernement dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), souligne l'importance d'une action internationale ambitieuse, combinant les coopérations éducative, culturelle et humanitaire.

Dans ce contexte, la Fédération Wallonie-Bruxelles, par le biais de Wallonie-Bruxelles International (WBI) et par ses engagements multilatéraux, notamment au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), peut jouer un rôle clé afin de répondre à cette crise et de soutenir les populations affectées.

Madame la Ministre-Présidente, quelles sont les actions prises par WBI pour soutenir les populations de l'est de la RDC? Le gouvernement envisage-t-il de renforcer ses initiatives à court terme? Avez-vous eu un retour de la délégation sur place?

Le 27 janvier dernier, votre cabinet a rappelé le délégué général Wallonie-Bruxelles en RDC. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles contribue-t-elle aux initiatives de l'OIF visant à promouvoir la paix, les droits humains et le développement durable dans cette région? L'OIF a-t-elle pris contact avec la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des violences en RDC?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Les récents événements survenus à Goma et à Kinshasa suscitent en effet la plus vive inquiétude. La situation à Goma est très préoccupante d'un point de vue à la fois sécuritaire et sanitaire. L'avancée des rebelles de l'Alliance fleuve Congo, soutenus par le Rwanda, provoque le déplacement de centaines de milliers de personnes fuyant les violences. L'aéroport est sous le contrôle des rebelles.

À Kinshasa, toute manifestation a été interdite après les incidents du mardi 28 janvier, lors desquels plusieurs ambassades, dont celle de la Belgique, ont été prises pour cible. Le contexte sécuritaire est tendu et le contexte politique est marqué par les divisions internes au sein du parti au pouvoir. Les infrastructures

de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie n'ont pas été touchées lors des manifestations du 28 janvier. Aucune violence n'a été rapportée, ni au Centre culturel Wallonie-Bruxelles ni à la Délégation générale. Toutefois, il a été décidé de renforcer la sécurité de ces infrastructures.

Dans le contexte actuel, notre priorité est la sécurité de nos équipes sur place, celles de WBI et de l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE). Les activités de la Délégation générale et du Centre Wallonie-Bruxelles à Kinshasa et du bureau de Lubumbashi ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les bureaux sont fermés. Essentiellement local, le personnel est invité à rester chez lui. Les contacts sont permanents et quotidiens. Je préfère toutefois rester discrète sur les modalités mises en œuvre; dans un contexte de tensions, la sécurité passe aussi par la discrétion.

Notre deuxième priorité est de maintenir les liens avec les partenaires et les opérateurs que nous soutenons au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. L'objectif est de nous assurer de leur sécurité, de maintenir le contact avec eux et de comprendre leurs besoins dans ce contexte extrêmement difficile.

WBI est en effet présent de longue date en RDC, pays prioritaire de notre coopération internationale. Cette présence est notamment bien marquée à l'est du pays. En ce qui concerne la coopération bilatérale directe, cinq projets sont en cours dans l'est du pays. À Goma, WBI a une présence historique et soutient de nombreux opérateurs culturels locaux. Je pense notamment au foyer culturel de Goma, soutenu par WBI depuis 2019. Épicentre de la vie culturelle de Goma, il propose des formations, forme des artistes et des techniciens, promeut la cohésion sociale et la paix notamment avec l'organisation du festival Amani, qui veut dire «paix» en swahili. C'est l'un des plus anciens festivals en RDC.

En ce qui concerne la coopération bilatérale indirecte, 57 projets sont soutenus par WBI en RDC, dont sept au Nord-Kivu et quinze au Sud-Kivu. Les activités prévues à Goma et alentour sont évidemment affectées par l'instabilité actuelle. Il est toutefois trop tôt pour envisager les conséquences de la dégradation de la situation sécuritaire sur les activités et les projets dans l'est de la RDC. Nous suivons la situation de près et nous demeurons à l'écoute de nos opérateurs et de nos partenaires sur place.

Quant au cas particulier de M. Wondo – je ne souhaite toutefois pas mélanger les deux situations –, je l'ai abordé dans ma réponse à la question orale de Mme Tilleux. C'est bien à la suite de l'emprisonnement de M. Wondo que nous avons rappelé le délégué général, et pas à cause de la situation politique globale en RDC.

Par ailleurs, les événements en RDC ont fait l'objet de discussion lors du Conseil des affaires étrangères européen du lundi 27 janvier dernier. La Haute représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères, Kaja Kallas, a fait part de ses préoccupations face à l'escalade de la situation à Goma et a fait référence

à la récente déclaration de l'Union européenne contenant une condamnation claire. L'ex-ministre belge des Affaires étrangères, M. Quintin, avait appelé le Conseil à ne pas se contenter de simples déclarations, jugées insuffisantes dans le contexte actuel. Ce mardi 28 janvier, la commissaire à la préparation et à la gestion de crise, Hadja Lahbib, a annoncé une aide humanitaire de 60 millions d'euros à la RDC, en particulier pour les populations nouvellement déplacées à Goma et alentour.

À l'heure où je vous parle – sauf si cela a changé très récemment –, aucune rencontre entre les présidents Tshisekedi et Kagame n'a eu lieu. Par ailleurs, un sommet extraordinaire de la Communauté de l'Afrique de l'Est a été organisé par le président kényan William Ruto le mercredi 29 janvier. Le président congolais Félix Tshisekedi a toutefois décliné l'invitation. Mon administration, mon cabinet et moi-même suivons de très près la situation, en parfaite collaboration avec le pouvoir fédéral. Notre priorité est et restera la sécurité de tout un chacun et la défense de la solidarité et de la justice.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je suis rassuré d'entendre que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est attentif à la situation de l'est de la RDC et qu'il envisage d'y poursuivre son soutien.

1.17 Question de Mme Eliane Tillieux, intitulée «Rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) comme outil diplomatique dans la gestion de crise»

Mme Éliane Tillieux (PS). – Le 24 janvier dernier, le Groupe des ambassadeurs francophones de Bruxelles a organisé sa première réunion plénière de 2025. Cette réunion s'est déroulée en présence du ministre belge des Affaires étrangères de l'époque, M. Quintin. Ce dernier a relevé le rôle stratégique que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en tant que forum international, peut jouer pour maintenir un ordre global stable dans un contexte multilatéral. L'OIF devrait ainsi affirmer sa pertinence dans les processus de sortie de crise. Elle appelle à renforcer l'expertise francophone vis-à-vis des questions de paix et de sécurité à travers une collaboration accrue avec l'Union européenne et avec l'Afrique.

Madame la Ministre-Présidente, étiez-vous présente à cette réunion? Si oui, quelles conclusions en tirez-vous en regard des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans le cas contraire, quelles informations avez-vous obtenues à ce sujet? Partagez-vous l'avis de notre ancien ministre des Affaires étrangères à propos du rôle de l'OIF dans la gestion de crise et dans les questions de paix et de sécurité? Dans l'affirmative, l'OIF constitue-t-elle un outil diplomatique pertinent, comme elle l'a été dans l'affaire concernant Jean-Jacques Wondo?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le Groupe des ambassadeurs francophones de Bruxelles s'est effectivement réuni récemment. Si les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'en sont pas membres en tant que tels, notre entité y était représentée par la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne et par le département «Francophonie» de Wallonie-Bruxelles International (WBI). J'ai donc été informée de l'intervention du ministre fédéral des Affaires étrangères, M. Quintin, lors de la réunion de ce groupe.

Je partage évidemment son analyse du rôle que peut jouer la Francophonie dans la gestion des crises sur le plan multilatéral. L'OIF dispose, en effet, de plusieurs leviers d'action politique pour promouvoir la paix, la démocratie et les droits humains. En cas de crise, elle peut mener des actions de diplomatie préventive et de médiation et faciliter le dialogue entre les acteurs. L'OIF apporte aussi un soutien technique aux processus électoraux et démocratiques. Ses missions politiques d'évaluation et d'appui visent à consolider les processus démocratiques et à renouer le dialogue entre les parties prenantes dans les États fragiles. La Francophonie est donc un levier important de diplomatie et de promotion de la démocratie et des droits humains, notamment en Afrique.

Dans ce contexte, le 19^e Sommet de la Francophonie, organisé à Villers-Cotterêts, auquel j'ai pris part en octobre dernier, a adopté une résolution importante sur les situations de crise dans l'espace francophone. Ce texte traite notamment de la situation en République démocratique du Congo (RDC). Il condamne fermement les violations du droit international, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la RDC, ainsi que les violences commises contre les populations civiles. Il lance un appel à respecter le droit international humanitaire et demande le retrait immédiat des forces militaires non autorisées sur le territoire congolais. Cette résolution souligne le soutien de l'OIF aux initiatives régionales de médiation en cours pour résoudre la crise dans l'est de la RDC.

En outre, le 28 janvier dernier, la Secrétaire générale de la Francophonie a publié un communiqué pour exprimer sa profonde préoccupation face à la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire dans l'est de la RDC. Elle a fermement condamné les violences perpétrées contre les populations civiles et a appelé à une cessation immédiate des hostilités.

La Commission politique de l'OIF tiendra sa prochaine réunion au début du mois de février. Elle abordera la situation en RDC. La situation de Jean-Jacques Wondo y sera sans doute également évoquée. Notre délégué général à Paris est chargé d'y exprimer notre plus vive désapprobation quant à la manière dont l'enquête et le procès de M. Wondo ont été menés. L'État de droit ne se négocie pas.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vous remercie pour votre détermination, Madame la Ministre-Présidente. L'ancien ministre des Affaires étrangères parlait

d'inspirer un ordre global stable dans un contexte multilatéral, mais ce n'est pas vraiment le cas aujourd'hui. La situation en RDC est d'une extrême violence et nécessite notre réaction. Des millions de personnes ont été déplacées et n'ont plus rien. Le viol est employé comme arme de guerre, ce qui fait à nouveau des femmes et des jeunes filles les plus grandes victimes. Des problèmes sanitaires, de malnutrition, d'accès à l'eau et autres surviennent également. Nous ne pouvons pas rester les bras ballants.

La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ont une coopération bilatérale soutenue avec la RDC. Cette coopération inclut de nombreux projets, partenariats et accords diplomatiques. Nous devons activer tous les leviers disponibles pour réagir. Le Rwanda et la RDC doivent pouvoir se parler. J'espère que nous mettrons tout notre poids, ou du moins ce qu'il en reste, pour que la situation aboutisse à un dialogue renouvelé. Je suis d'ailleurs heureuse que l'OIF intervienne également à travers les déclarations de sa Secrétaire générale, qui me semblent aller dans le bon sens. Nous devons réitérer notre force dans le dialogue et l'action parlementaire.

(M. Guillaume Soupart, vice-président, prend la présidence)

1.18 Question de M. Bruno Lefebvre, intitulée «Problématique du permis de travail des enseignants»

M. Bruno Lefebvre (PS). – La RTBF a récemment fait part de la situation d'une enseignante d'origine étrangère, professeure de violon et de solfège dans plusieurs académies de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette enseignante a vu son permis de travail suspendu par le ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. La cause? Le ministère refusait de prendre en considération l'ensemble des charges de cours, fragmentés entre plusieurs pouvoirs organisateurs, alors que ce cas de figure est courant dans l'enseignement. Cette enseignante donne en effet des cours de musique dans deux académies. Si chaque revenu, pris seul, n'atteint pas le seuil réglementaire pour justifier le maintien d'un permis de travail, les deux revenus cumulés le dépassent largement.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous été informée de cette situation? Avez-vous connaissance d'autres cas similaires en Fédération Wallonie-Bruxelles? Envisagez-vous une concertation avec la ministre de l'Éducation, chargée de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR), afin d'interpeller les autorités compétentes pour faire valoir les spécificités des modalités d'engagement dans notre enseignement?

Ne faudrait-il pas demander que ces spécificités soient systématiquement prises en considération pour éviter que d'autres enseignants soient confrontés au même problème à l'avenir, qu'ils soient occupés dans l'enseignement obligatoire, dans l'enseignement supérieur ou dans les académies? Un tel changement semble essentiel pour toutes les personnes concernées, mais serait aussi favorable à notre

système éducatif, particulièrement en ces temps où de nombreuses fonctions sont frappées par la pénurie.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Le permis unique regroupe à la fois l'autorisation de séjour et l'autorisation de travail pour les ressortissants non européens souhaitant exercer une activité professionnelle en Belgique pendant plus de 90 jours. Sa gestion est partagée entre les Régions wallonne, bruxelloise et flamande. Le responsable de l'octroi et de la gestion des permis de travail est l'Office des étrangers, l'organe fédéral qui règle les questions liées au séjour.

Dans ce cadre, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'intervient pas directement dans la délivrance des permis uniques, cette responsabilité relevant directement des Régions. En revanche, elle joue un rôle essentiel dans l'organisation et la régulation de l'enseignement. L'Administration générale de l'enseignement (AGE), par l'intermédiaire de la Direction générale des personnels de l'enseignement (DGPE), est d'ailleurs régulièrement sollicitée pour établir des estimations salariales. Ces estimations permettent aux pouvoirs organisateurs d'introduire des demandes de permis unique pour les enseignants non ressortissants de l'Union européenne qu'ils engagent, ou souhaitent engager, dans des fonctions rémunérées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La situation que vous avez évoquée, Monsieur le Député, met en évidence un manque de coordination entre les Régions. Actuellement, chaque Région évalue les revenus perçus sur son propre territoire, sans tenir compte des revenus perçus ailleurs. Or, dans des secteurs comme l'enseignement où les enseignants travaillent souvent pour plusieurs employeurs, à savoir pour plusieurs pouvoirs organisateurs situés dans différentes Régions, cette approche peut créer des incohérences et entraîner des blocages administratifs injustifiés.

Lorsque les services de l'AGE ont eu connaissance de cas similaires, ils ont veillé à fournir des attestations permettant de renseigner l'ensemble des prestations fournies sur les deux Régions. Ainsi, si la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas intervenir directement dans l'octroi des permis, elle peut, dans toute la mesure du possible, tenter de pallier le problème de la délivrance d'attestations globales.

Il semble donc essentiel que les Régions se concertent pour éviter des difficultés de ce type. Une meilleure coordination permettrait d'adapter les procédures d'évaluation des revenus, en prenant en compte la réalité des engagements multiples dans l'enseignement, ou de faciliter le dialogue entre les administrations régionales pour identifier les solutions pragmatiques et améliorer la gestion des permis uniques.

Dans ce cadre, je me concerterai avec la ministre chargée de l'enseignement obligatoire afin de sensibiliser les Régions pour que ces situations soient mieux prises en considération à l'avenir. Il convient de trouver des solutions pour mieux tenir compte de la diversité des employeurs dans l'enseignement, mais aussi de la spécificité du métier d'enseignant, dont la charge en présentiel n'est qu'une partie de la charge de travail.

M. Bruno Lefèvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, de tels cas risquent de se reproduire étant donné la spécificité de notre enseignement. Je vous remercie de mettre en œuvre cette concertation et j'espère qu'un tel épisode ne se reproduira plus à l'avenir.

(M. Bruno Lefèvre, président, reprend la présidence)

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 16h30.